

FORMATION MUESCORE STUDIO

Le logiciel Musescore Studio (noté MSC dans la suite) est un éditeur de partitions **gratuit**. Tout comme un éditeur de texte, il permet d'écrire, modifier et imprimer des partitions, mais en plus, il permet de les écouter.

Il est donc utile aux chefs de chœur pour 3 raisons :

- 1- avoir des partitions plus lisibles que celles qui sont manuscrites
- 2- leur permettre d'écouter les œuvres (voix par voix ou ensemble ou par parties)
- 3- proposer aux choristes de travailler les œuvres à domicile sur leur propre ordinateur : c'est un gain de temps pour le travail en répétition.

Concernant ce dernier point, il n'est pas besoin d'une formation longue : le "GUIDE utilisation MSC4" suffira. Un tutoriel vidéo est aussi disponible à l'adresse :

<https://youtu.be/9LhifhzT0VM>

Si une chorale adopte cette méthode de travail, il est utile que plusieurs personnes sachent utiliser MSC pour seconder le chef de chœur dans la copie des partitions. D'où la proposition d'une formation de base de 5 à 6 heures.

Conditions matérielles, équipements

Participants :

3 à 6 participants qui ont un minimum de connaissances en solfège (pas besoin de savoir déchiffrer une partition à vue).

Chacun vient avec :

- son ordinateur portable équipé, si possible, d'un clavier numérique, et sur lequel il aura installé la dernière version de MuseScore Studio.
- une rallonge pour le branchement.
- une partition à recopier.

La salle :

- 1 Vidéoprojecteur avec un câble HDMI
- 1 Écran de projection
- 1 Tableau blanc + feutres (ou paper board) si possible.
- 1 ou 2 enrouleurs de câble avec 3 ou 4 prises, selon le nombre de participants

Défraiement du formateur

- remboursement des frais de déplacement
- repas de midi

Engagement vis-à-vis de l'ASCA

Les chorales qui auront bénéficié de la formation s'engagent à faire parvenir à l'ASCA les fichiers MSC créés lors de la formation et ultérieurement, afin d'enrichir la partithèque MSC disponible sur le site.

"Service après vente"

Le formateur reste à disposition par mail ou par téléphone pour résoudre les problèmes inhérents au logiciel MSC.

Position vis-à-vis du droit de copie

On lira l'avertissement figurant sur la première page de la partithèque.

Le site contient par ailleurs toutes les explications concernant la SEAM qui gère les droits de copie des partitions.